

Doubler les places de stage pour la formation en alternance

WALLONIE L'engagement est pris par les entreprises dans le cadre du Pacte régional pour l'emploi et la formation signé ce jeudi

Ce jeudi à Namur, le gouvernement wallon et les partenaires sociaux ont signé le Pacte régional pour l'emploi et la formation qui doit baliser tous les efforts en la matière au cours des prochaines années. Le « modèle mosan » cher à la coalition PS-CDH a fonctionné : ce document a fait l'objet d'une très large concertation entre syndicats et représentants des entreprises.

« Cela a pris du temps, c'est exact, reconnaît Eliane Tillieux (PS), la ministre de l'Emploi. Mais nous disposons d'un outil puissant : tous les problèmes ont été réglés en amont, l'application en sera facilitée. L'accord témoigne d'un état d'esprit positif pour l'avenir. »

Le document signé ce jeudi n'est pas un programme d'actions finement budgété, mais une stratégie qui engage les partenaires sur le long terme. « Un tout cohérent », selon Vincent Reuter de l'Union wallonne des entreprises. « Un début plutôt

qu'un aboutissement » pour les syndicalistes Marc Becker (CSC) et Thierry Bodson (FGTB) qui annoncent de nouveaux travaux dès lundi prochain pour ce « Groupe des partenaires sociaux wallons » (GPSW), désormais solidement installé dans le paysage régional.

Le Pacte wallon pour l'emploi s'appuie sur six piliers. Deux d'entre eux faisaient déjà l'objet d'un accord : la réforme en profondeur des aides à l'emploi et le contrat d'insertion garanti à tout jeune après son parcours scolaire. Ils seront d'application au début de 2017. Des quatre points qui ont permis de boucler un accord global, il faut retenir prioritairement la formation en alternance.

« Pour créer de l'emploi, il faut pouvoir s'appuyer sur des gens qui ont un savoir classique, scolaire, mais aussi sur des personnes qui maîtrisent déjà les codes de l'entreprise parce qu'ils y ont réalisé leur apprentissage », souligne Eliane Tillieux.

Changement de mentalités

Au sud du pays, la formation en alternance s'articule autour de deux filières, scolaire pour les Cefa (Centre de formation en alternance) et plus entrepreneuriale pour l'IfaPME. Des réformes ont été engagées pour éviter les concurrences entre réseaux. A travers ce pacte, syndicats et patrons s'engagent à mettre en place des dispositifs qui devraient permettre de dépasser le nombre de 16.000 apprenants recensés chaque année en Wallonie : coaching par secteur, mobilisation des bassins d'emploi en fonction des besoins locaux, renforcement des contrats d'alternance...

Mais il faut surtout convaincre les employeurs d'accepter des jeunes en formation. Le pacte vise donc des publics nouveaux : les grandes entreprises, souvent frileuses, les pouvoirs publics qui peuvent offrir d'importants gisements de formation et surtout les indépendants pour lesquels un soutien administratif sera

prévu via l'IfaPME. On recense actuellement 10.000 places de stage en entreprise. L'UWE et l'Union des Classes moyennes s'engagent pour un doublement de ce nombre avant la fin de la décennie.

« A terme, nous devons surtout aboutir à un renforcement des certifications par la formation en alternance jusqu'à obtenir les mêmes effets de droit que l'enseignement classique, comme l'accès direct à un baccalauréat », conclut la ministre de l'Emploi.

Les autres pans de l'accord portent sur la formation continue des travailleurs et l'orientation professionnelle. Enfin, les négociateurs du pacte ont aussi travaillé pour eux-mêmes : ils veulent mettre en place les outils d'un dialogue social pérenne à l'échelle de la Wallonie. Cette permanence dans la concertation passe notamment par la création d'un outil d'observation et de mesure propre au territoire wallon. ■

ERIC DEFFET